

► Enseigner à l'étranger ou en Andorre

... À l'étranger

→ Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) ¹

Les emplois proposés concernent les personnels enseignants, premier degré et certifiés, de direction, d'éducation et d'orientation.

Trois types de contrats sont possibles :

❶ Les contrats "expatriés"

Plus avantageux, ils sont de plus en plus réservés aux postes d'encadrement ou de formateurs et sont peu nombreux.

❷ Les contrats "résidents"

Les personnels peuvent candidater de France mais la priorité est donnée aux personnels vivant sur place ou qui suivent leur conjoint. Les autres doivent demander à être en disponibilité 3 mois pendant lesquels ils seront recrutés localement avant d'être pris en charge par l'AEFE. Les postes sont publiés mi-janvier et les personnels sont recrutés sur proposition du chef d'établissement après avoir recueilli l'avis d'une éventuelle CAP locale en mars. Après recrutement, l'enseignant est détaché par le ministère.

Il n'y a plus de recrutement de résidents aux États Unis.

Les contrats "expatriés" et "résidents" sont réservés aux personnels titulaires, pour une durée en général de trois ans, renouvelable une fois. Ils sont rémunérés par l'AEFE.

❸ Le recruté "local"

Il est employé directement par l'établissement avec lequel il signe un contrat de droit local. Ce type de contrat est accessible à tous, titulaires ou non, français ou non.

Ces différents types de contrats entraînent une grande disparité dans l'échelle des rémunérations pour des postes parfois identiques et les critères de recrutement sont parfois opaques.

¹ L'AEFE est présente dans 135 pays

→ Mission Laïque Française (MLF)

→ Office Scolaire Universitaire International (OSUI)

→ Association Franco Libanaise pour l'Éducation et la Culture (AFLEC)

Les commissions paritaires se dérouleront : du 6 au 10 mars 2017.

(dates susceptibles d'être modifiées)

La MLF est une association qui gère directement des établissements français ou des écoles d'entreprises françaises à l'étranger.

L'OSUI est une association sans but lucratif, "soeur" de la MLF qui gère les établissements du réseau Maroc.

L'AFLEC est un réseau d'établissements scolaires situé au Liban et aux Émirats Arabes Unis.

Seuls, les personnels retenus sont avisés, individuellement, par l'AEFE de la suite réservée à leurs demandes.

Pour information, les inscriptions se font :

- **pour la MLF** : de septembre à octobre sur la plateforme MLF/OSUI.

- **pour l'AFLEC** : en septembre sur la plateforme AFLEC.

Échanges et actions de formation à l'étranger (année 2017-2018)

• BO n° 38 du 20 octobre 2016 :

- Échange franco-allemand d'enseignants du 1^{er} degré.
- Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.
- Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni.
- Codofil, séjour en Louisiane d'enseignants des 1^{er} et 2nd degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE).
- Échange franco-qubécois, poste pour poste, d'enseignants du 1^{er} degré.

- Échange, poste pour poste, de professeurs d'anglais du 2nd degré avec les États-Unis.

• Parution du BO en avril 2017 pour :

- les séjours professionnels à l'étranger,
- le programme Jules Verne.

• Inscription en ligne (avant le 01.04.2017) sur le site CEIP pour :

- les postes et missions à l'étranger (hors AEFE, MLF et AFLEC).
- Site : www3.ciep.fr/le/sejourPro/Inscriptions
Voir ensuite la note de service début juillet 2017.

Dossiers de candidature "expatriés" (www.aefe.fr)

La procédure est close pour 2017. Pour 2018, surveiller le BO début septembre 2017. Le dossier doit comporter, entre autres, une lettre de motivation, un curriculum vitae, le dernier rapport d'inspection. Il doit être remis avant fin septembre 2017 (BO n° 30 du 25.08.2016).

Pour les résidents

À partir de mi-décembre 2016, mise en ligne sur le site de l'AEFE des documents permettant de préparer le dossier de candidature.

Consulter la liste des postes sur le site de l'AEFE mi-janvier ou faire une candidature spontanée auprès de l'établissement voulu à tout moment (*possible par mail*).

Du rêve à la réalité...

Les établissements français à l'étranger fonctionnent comme des établissements privés avec ce que cela suppose de flexibilité et d'obligations diverses.

Pour les contrats de résidents au départ de France : ceux-ci doivent prendre en charge leurs frais de transport et d'installation, sans compter les éventuels frais de scolarité de leurs enfants. Les difficultés financières peuvent alors s'accumuler et l'Eldorado tant rêvé se transforme en cauchemar !

L'activité syndicale est encore plus justifiée pour dénoncer, en particulier, les contrats locaux avec un salaire au rabais.

... En Andorre

Pour faire acte de candidature, les titulaires ou stagiaires doivent :

- écrire au ministère de l'Éducation nationale :

Sous-Direction de la vie de l'enseignement scolaire et des établissements
Mission Outre-Mer / Andorre
DGESCO - B2 - MOM

110, rue de Grenelle, 75357 Paris cedex 07

- en précisant : grade, situation administrative et adresse personnelle.

→ Date limite de réception des lettres de demande de dossier de candidature adressées directement à la Mission Outre-Mer/Andorre : **fin décembre 2016 inclus.**

→ Date limite de réception par la MOM/Andorre des dossiers de candidatures acheminés par la voie hiérarchique : **février 2017 inclus.**

→ Date de la commission nationale d'affectation : **mai 2017.**